



## **Conseil d'administration**

**Objet :** Procès-verbal  
**Date :** Séance ordinaire du 21 septembre 2022  
**Heure :** 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)  
**Lieu :** Vidéoconférence (Zoom)

---

### **MEMBRES PRÉSENTS**

- M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et président
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise et vice-président
- M. Jean-Philippe Chartrand Groupe socio-économique
- M. Guillaume Chassé Enseignant, campus de Gaspé
- M<sup>me</sup> France Côté Parent
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC, programme technique
- M<sup>me</sup> Claudia Delaney Entreprise
- M. Joey Fugère Parent
- M. Jean Gagné Directeur des études
- M<sup>me</sup> Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M<sup>me</sup> Josianne Pelosse Groupe socio-économique
- M<sup>me</sup> Nancy Vigneau Enseignante, campus des Îles-de-la-Madeleine

### **MEMBRES ABSENTS**

- M. Malek Arab Groupe socio-économique
- M<sup>me</sup> Marie-Lyne Larrivée Professionnelle
- M<sup>me</sup> Junlian Leblanc Titulaire de DEC, préuniversitaire



### **POSTES VACANTS**

- Représentant ou représentante du personnel de soutien (1)
- Représentant ou représentante des étudiants et étudiantes (2)

### **ASSISTENT À LA RÉUNION**

- M. Charles Flageole                      Personnel-cadre observateur
- M<sup>me</sup> Marie-Pierre Auclair              Secrétaire de réunion

### **PERSONNES INVITÉES**

- M. Éric Couillard                      Directeur des ressources humaines
- M. Jino Arsenault                      Directeur de la formation continue



## PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Déclaration d'intérêts ;
5. Suivi des postes au conseil d'administration ;
6. Adoption du procès-verbal du 29 juin 2022 :  
6,1 Suivi du procès-verbal du 29 juin 2022
7. Période de questions pour la communauté collégiale ;

### **DÉCISION**

8. Calendrier de gestion pédagogique ;
9. Plan de travail et budget prévisionnel du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable ;
10. Plan de travail et budget prévisionnel du CCTT en énergies renouvelables ;
11. Entente avec Copibec ;
12. Régime d'emprunts à long terme ;
13. Processus de nomination de la direction des études ;
14. Nomination au poste de conseiller ou conseillère en ressources humaines et affaires corporatives ;

### **INFORMATION**

15. Correspondance ;
16. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 29 juin 2022 ;
17. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration ;
18. Information du président ;
19. Information de la directrice générale ;
20. Information du directeur des études ;
21. Rapport de mission en Afrique de l'Ouest ;
22. Suivi de la planification stratégique et du plan de la réussite 23-28 ;
23. Suivi des travaux à la résidence étudiante ;
24. Suivi du campus de Montréal ;



25. Suivi des activités à l'international ;
26. Questions diverses ;
27. Date de la prochaine assemblée ;
28. Levée de la séance.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h 04 et souhaite la bienvenue aux membres. Le président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres :

- Jean-Philippe Chartrand, représentant des groupes socio-économiques (désigné par le conseil régional des partenaires du marché du travail de la Gaspésie), directeur du créneau d'excellence récréotouristique pour la Gaspésie.
- Josianne Pelosse, représentante des groupes socio-économiques, directrice du développement du milieu à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

## 2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Le président ajoute le point intitulé « Nomination au poste de conseiller ou de conseillère en ressources humaines et affaires corporatives » au point 14 de l'ordre du jour.

Sur une proposition de Guillaume Chassé, appuyée par Josée Laflamme, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2022 en tenant compte des modifications apportées.

Résolution CA-2223-01

Fichier joint : *Projet\_ordre\_du\_jour\_CA\_2022-09-21*

## 4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Junlian Leblanc étant candidate aux élections provinciales, elle se retire de toutes les séances et décisions du conseil d'administration pour la durée de la campagne électorale.

## 5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Nomination de Jean-Philippe Chartrand et de Josianne Pelosse (groupes socio-économiques).
- Postes à pourvoir : deux postes pour la représentation étudiante et un poste pour le syndicat du personnel de soutien.
- Remplacements à venir : deux postes pour la représentation des parents. Fin de mandat de Joey Fugère et de France Côté à la fin novembre 2022. Appel à tous les membres du conseil d'identifier des candidatures potentielles. Un message sera envoyé aux parents par le biais des étudiants et étudiantes. Un poste "entreprise" en décembre 2022. Fin du deuxième et dernier mandat de Claudia Delaney. La démarche pour son remplacement a été initiée auprès du ministère.

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2022

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de France Côté, appuyée par Nancy Vigneau, il est résolu :

**Recommandation** : Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2022.

Résolution CA-2223-02

Fichier joint : Procès-verbal\_CA\_2022-06-29

## 6.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2022

### Collaborations avec Merinov

La proposition d'amorcer une démarche de médiation a été transmise au président du conseil d'administration de Merinov. Le conseil d'administration de Merinov a répondu, par la voix de son directeur général, qu'il accepte la proposition de médiation (voir point 14 correspondances).

De plus, la candidature de Serge Rochon à titre de représentant du Cégep au conseil d'administration de Merinov a été acceptée.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été posée.

## 8. CALENDRIER DE GESTION PÉDAGOGIQUE 2022-2023

Le directeur des études présente ce point.

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études prévoit l'adoption d'un calendrier de gestion pédagogique qui présente la façon dont les programmes d'études seront évalués ou modifiés.

**Considérant** la responsabilité confiée au conseil d'administration d'approuver le calendrier de gestion pédagogique ;

**Considérant** l'approbation du calendrier de gestion pédagogique 2022-2023 par la Commission des études à sa séance du 7 septembre 2022 ;

Sur une proposition de Guillaume Chassé, appuyée par Josée Laflamme, il est résolu :

**Recommandation** : Approuver le calendrier de gestion pédagogique 2022-2023.

Résolution CA-2223-03

Fichier joint : *Calendrier\_gestion\_pedagogique\_22-23*

## 9. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET PRÉVISIONNEL DU CCTT EN PRATIQUES SOCIALES NOVATRICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le coordonnateur de la recherche et de l'innovation, Charles Flageole, présente ce point.

Le plan de travail annuel et les budgets prévisionnels pour la période 2022-2023 des CCTT doivent être approuvés par le conseil d'administration et soumis au ministère de l'Enseignement supérieur. Le comité de suivi des CCTT s'est réuni le 12 septembre 2022. Le CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable, dont la gestion est assurée par le CIRADD, est venu présenter son plan de travail et les prévisions budgétaires 2022-2023. Les membres du comité de suivi des CCTT ont échangé avec l'équipe du CIRADD afin d'obtenir des précisions en vue de faire les recommandations au conseil.

**Considérant** la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT d'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2022-2023 du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable ;

**Considérant** l'obligation du conseil d'administration prévue à la reddition de comptes des CCTT avec le ministère de l'Enseignement supérieur et dans les ententes de gestion des CCTT avec le Cégep d'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel de chaque CCTT avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

Sur une proposition de France Côté, appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

**Recommandation** : Adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2022-2023 du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable, dont la gestion est assurée par le CIRADD.

Résolution CA-2223-04

Fichier joint : *CIRADD\_plan\_travail\_budget\_previsionnel\_22-23*



## 10. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET PRÉVISIONNEL DU CCTT EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le coordonnateur de la recherche et de l'innovation, Charles Flageole, présente ce point.

Le plan de travail annuel et les budgets prévisionnels pour la période 2022-2023 des CCTT doivent être approuvés par le conseil d'administration et soumis au ministère de l'Enseignement supérieur. Le comité de suivi des CCTT s'est réuni le 12 septembre 2022. Le CCTT en énergies renouvelables, dont la gestion est assurée par Nergica, est venu présenter son plan de travail et les prévisions budgétaires 2022-2023. Les membres du comité de suivi des CCTT ont échangé avec l'équipe de Nergica afin d'obtenir des précisions en vue de faire les recommandations au conseil.

**Considérant** la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT d'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2022-2023 du CCTT en énergies renouvelables ;

**Considérant** l'obligation du conseil d'administration, prévue à la reddition de comptes des CCTT avec le ministère de l'Enseignement supérieur et dans les ententes de gestion de ces derniers avec le Cégep, d'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel de chaque CCTT avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

Sur une proposition de Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par Josiane Pelosse, il est résolu :

**Recommandation** : Adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2022-2023 du CCTT en énergies renouvelables, dont la gestion est assurée par Nergica.

Résolution CA-2223-05

Fichier joint : *Nergica\_plan\_travail\_budget\_previsionnel\_22-23*

## 11. ENTENTE AVEC COPIBEC

La directrice générale présente ce point.

L'entente avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) concernant la reproduction d'œuvres littéraires est venue à échéance en juin dernier. La Fédération des cégeps a piloté la négociation avec Copibec au nom des cégeps.

**Considérant** que l'entente intervenue avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial, ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2017, a pris fin le 30 juin 2021 après avoir été prolongée d'un an en raison de la situation créée par la pandémie de la COVID-19 ;

**Considérant** que cette entente a ensuite continué de s'appliquer pendant toute la durée des négociations, conformément à sa clause 14.3 ;

**Considérant** qu'une entente de principe est récemment intervenue entre les représentants des établissements d'enseignement collégial et les représentants de Copibec à propos d'une nouvelle entente concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025 ;

Sur une proposition de Nancy Vigneau, appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

### **Recommandation :**

- 1) Adhérer à l'entente, concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial, annexée aux présentes ;
- 2) Autoriser le président-directeur général de la Fédération des cégeps, monsieur Bernard Tremblay, à signer pour et au nom du Cégep de la Gaspésie et des Îles cette entente.

Résolution CA-2223-06

Fichier joint : Entente\_Copibec\_colleges\_2022-2025

## 12. RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

La directrice générale présente ce point.

Chaque année, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) autorise le Cégep à instituer un régime d'emprunts permettant d'effectuer des emprunts à long terme. Les emprunts conclus en vertu de ce régime serviront à refinancer des emprunts à long terme échus et à rembourser des dépenses d'investissements déjà effectuées. Le tout étant actuellement financé par des emprunts temporaires (marge de crédit).

Afin de respecter toutes les conditions reliées à ce régime d'emprunts, voici la résolution du conseil d'administration attendue de la part du MES :

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de la Gaspésie et des Îles (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 357 000,00 \$ ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités ;

**ATTENDU QUE** la ministre de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 19 juillet 2022 ;

Sur une proposition de Jean Gagné, appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

### **Recommandation :**

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 357 000,00 \$, soit institué ;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé ;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement ;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec ; oule refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance ;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur ;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre ; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus ;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- La directrice générale ;
  - La directrice des ressources matérielles et financières ;
  - Le directeur des études ;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes ;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Résolution CA-2223-07

### 13. PROCESSUS DE NOMINATION DE LA DIRECTION DES ÉTUDES

Le directeur des ressources humaines, Éric Couillard, présente ce point.

Le directeur des études, Jean Gagné, a annoncé son départ à la retraite en janvier 2023. Le processus pour assurer son remplacement est donc amorcé. Selon les dispositions du règlement relatif à la nomination, à l'évaluation et au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études, le conseil a les responsabilités suivantes :

- Former un comité de sélection présidé d'office par la directrice générale composé de deux membres de l'interne du conseil d'administration et de deux membres de l'externe. Ces membres sont choisis prioritairement parmi les membres du comité des ressources humaines. Le comité peut s'adjoindre un conseiller externe qui ne peut participer aux délibérations (Éric Couillard, directeur des ressources humaines) ;
- Adopter les grands traits du profil de candidature recherchée sur proposition de la directrice générale ;
- Établir un échéancier ;
- Inviter toutes instances qu'il juge à propos de consulter.

Les membres actuels du comité des ressources humaines sont :

- Antonio J. Blouin (président et membre externe)
- Guillaume Chassé (membre interne)
- Membre externe (poste vacant)

Le conseil doit donc nommer un membre interne et un membre externe pour compléter le comité.

**Considérant** le départ à la retraite de Jean Gagné, directeur des études, en janvier 2023 ;

**Considérant** les responsabilités confiées au conseil d'administration dans le règlement relatif à la nomination, à l'évaluation et au renouvellement de mandat des deux hors cadres du Collège ;

Sur une proposition de Jean-Philippe Chartrand, appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

**Recommandation :**

- 1) Nommer Yolaine Arseneau, directrice générale, Antonio J. Blouin (membre externe), Jean-Philippe Chartrand (membre externe), Guillaume Chassé (membre interne), Nancy Vigneau (membre interne) ;
- 2) Approuver le profil de candidature, tel que proposé par le directeur des Ressources humaines ;
- 3) Approuver l'échéancier menant à la nomination du directeur ou de la directrice des études, tel que proposé par le directeur des Ressources humaines.

Résolution CA-2223-08

#### 14. NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLER OU DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES CORPORATIVES

À la suite du 3<sup>e</sup> affichage du poste de conseiller ou de conseillère en ressources humaines et affaires corporatives, le comité de sélection propose une candidature pour ce poste.

Le président propose de traiter ce point à huis clos.

Sur une proposition de Jean Gagné, appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'ouvrir le huis clos à 16 h 04 pour le traitement de ce point.

Résolution CA-2223-09

Le président propose d'autoriser les personnes observatrices à être présentes pendant le huis clos.

Sur une proposition de Yolaine Arseneau, appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

D'autoriser que Marie-Pierre Auclair et Charles Flageole restent présents pour le traitement de ce point.

Résolution CA-2223-10

Les membres prennent connaissance du parcours scolaire et professionnel de la personne proposée pour ce poste. Ils conviennent de procéder à la nomination après la levée du huis clos.

Sur une proposition de Jean-Philippe Chartrand, appuyée par Jean Gagné, il est résolu :

De lever le huis clos à 16 h 09.

#### Résolution CA-2223-11

**Considérant** la recommandation favorable du comité de sélection ;

**Considérant** qu'en vertu du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres et du guide de classement des postes du personnel d'encadrement des Collèges, le corps d'emploi type est celui d'adjoint administratif, classe 4.

**Considérant** l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents.

Sur une proposition de Josée Laflamme, appuyée par France Côté, il est résolu :

De nommer Sarah Savage titulaire du poste de conseillère en ressources humaines et affaires corporatives à compter du 17 octobre 2022.

#### Résolution CA-2223-12

## 15. CORRESPONDANCES

Les correspondances suivantes ont été reçues :

- 2022-06-13 : Règles — gestion des projets en ressources informationnelles
- 2022-06-28 : Subvention reçue au programme québécois d'infrastructures
- 2022-07-04 : Accusé réception de la part du président du conseil d'administration de Merinov
- 2022-07-07 : Octroi d'un financement pour contribuer au projet « Géothermie au Pavillon des sports »
- 2022-08-26 : Octroi d'une allocation budgétaire dans le volet « Infrastructures de la résilience à la COVID-19 »
- 2022-09-07 \_Reponse\_CA\_Merinov



## 16. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 29 JUIN 2022

Le procès-verbal est déposé à titre informatif.

*Fichier joint : Procès-verbal\_CE\_2022-06-29*

## 17. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rapports sont déposés à titre informatif :

- 2022-06-28 : Rapport du comité d'audit et des finances
- 2022-09-12 : Rapport du comité de suivi des CCTT

## 18. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Il n'y a pas de nouvelles informations à transmettre.

## 19. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale transmet les points d'information suivants :

### **Tournée des campus de la rentrée**

Les campus de la Gaspésie et des Îles ont tout été visités par la directrice générale, le directeur des études ainsi que certains autres services institutionnels pour souligner le retour des vacances et le début de la session d'automne 2022.

### **Inauguration officielle des salles de classe extérieures**

Les 8 septembre dernier, nous avons procédé à l'inauguration des classes extérieures des campus de la Gaspésie et des Îles. La directrice générale a participé à la cérémonie des Îles-de-la-Madeleine puisque le projet a été réalisé grâce à l'implication d'une enseignante du campus des Îles, Josiane Bergeron. Pour voir communiqué de presse : <https://cepepgim.ca/actualites/des-classes-exterieures-au-cegep-de-la-gaspesie-et-des-iles/>

## **Rendez-vous des pêches**

Le 1<sup>er</sup> septembre se tenait le rendez-vous des pêches à Rivière-au-Renard. Madame Lebouthillier et plusieurs autres ministres fédéraux y étaient. Le moment était bien choisi pour assurer une représentation du Cégep et de l'ÉPAQ. La directrice générale ainsi que le responsable du bureau-école-industrie y ont assisté.

## **Lancement des festivités du 75<sup>e</sup> de l'ÉPAQ**

Cette année, nous soulignerons le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ÉPAQ. Plusieurs événements marqueront cette année de façon particulière. Pour voir le communiqué de presse : <https://cegepgim.ca/actualites/lecole-des-peches-et-de-laquaculture-du-quebec-a-75-ans/>

## **Groupe de travail du MES — Étudiants étrangers en région.**

Un groupe de travail conjoint MES et Fédération des cégeps (dont 4 directeurs généraux) a été formé pour l'opérationnalisation de la mesure incitative pour l'attraction d'étudiants internationaux en région. Notre directrice générale a été choisie pour siéger à ce comité. Les rencontres se tiendront au cours l'automne 2022.

## **Direction intérimaire de l'ÉPAQ**

À la suite du départ du directeur de l'ÉPAQ au cours de l'été dernier, M. Robert Richard a accepté le poste de direction de l'ÉPAQ de façon intérimaire d'ici l'embauche d'une nouvelle ressource. Le processus de sélection sera amorcé sous peu.

## 20. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études transmet les points d'information suivants :

### **Début de semestre**

C'est un retour à la normale pour la très grande majorité des activités d'enseignement pour l'automne 2022, au grand soulagement de l'ensemble de la communauté collégiale. Le ministère a aboli l'ensemble de ces consignes liées à la pandémie de COVID-19 à l'exception de la vaccination qui demeure requise pour les étudiants en stage dans le milieu de la santé et des services sociaux.

### **Chiffre de la clientèle**

Les données concernant les inscriptions à l'automne 2022 seront disponibles dans les prochains jours, les informations préliminaires laissent entrevoir une légère baisse de l'effectif bien que le nombre d'admissions au tour 4 et celles tardives soient plus élevés qu'habituellement.

## 21. RAPPORT DE MISSION EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le directeur de la formation continue, Jino Arsenault, présente les faits saillants de la mission en Afrique de l'Ouest qui s'est déroulée en mai 2022 et à laquelle il a participé ainsi que la directrice générale et le directeur des ressources humaines. Il décrit les principaux lieux visités, le rôle des intervenants et les sites où le Cégep intervient.

## 22. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DU PLAN DE LA RÉUSSITE 23-28

La directrice générale présente les principaux suivis en lien avec le renouvellement de la planification stratégique et du plan de la réussite :

- Le bilan des planifications précédentes sera finalisé dans les prochaines semaines et diffusé auprès de la communauté collégiale en septembre 2022.
- Le plan de consultation de l'automne 2022 est en voie d'être finalisé. Le 30 août 2022, l'équipe de cadres a participé à la première rencontre de consultation. Cet exercice visait entre autres, à tester la méthodologie proposée par la firme afin de s'assurer d'obtenir des résultats concluants. L'activité a été positive à plusieurs niveaux et maintenant les gestionnaires sont invités à motiver leurs équipes à participer au vaste chantier de consultation.
- Les consultations auprès de la communauté collégiale auront lieu du 11 au 14 octobre dans les campus gaspésiens et aux Îles-de-la-Madeleine.
- Une activité de consultation est à prévoir avec les membres du conseil d'administration.
- La firme qui accompagne le Cégep va réaliser des entrevues individuelles avec des partenaires du Cégep pendant les mois d'octobre et de novembre.

## 23. SUIVI DES TRAVAUX À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE CAMPUS DE GASPÉ

Les informations sont transmises séance tenante par la directrice générale.

- Le Cégep amorce la 2<sup>e</sup> année de travaux externes (sur 5 ans).
- Au niveau des travaux intérieurs, la rénovation des appartements se poursuit.
- L'objectif d'avoir terminé tous les travaux en 2025 est toujours réaliste.

## 24. SUIVI DU CAMPUS DE MONTRÉAL

Les informations sont transmises séance tenante par la directrice générale.

- À titre de rappel, la formation offerte au campus de Montréal s'adresse exclusivement aux étudiants étrangers dans des programmes d'AEC, pour le moment enseignés en anglais, et pour lesquels nous avons ajouté des cours de français, de culture québécoise et méthodologie.

- Les activités sont autofinancées et donc aucun fonds publics ne sont injectés dans ce projet.
- Avec la pandémie, le nombre d'inscription a énormément diminué et les difficultés dans l'attribution des permis d'études a réduit considérablement le nombre d'étudiants sur le campus.
- Avec les inscriptions actuelles, afin de donner l'ensemble de la formation aux étudiants, nous devons continuer les activités au campus de Montréal jusqu'au début de 2024. Deux petits groupes ont débutés cet automne afin de garder un signal positif sur ces marchés qui ne prolongeront pas la période d'activité au-delà de cette période.
- Aucune perte monétaire avec ces deux groupes. De façon optimiste, on peut anticiper un petit profit qui diminuera légèrement la perte prévue pour l'année 2022-23.
- Notre directrice des activités d'enseignement est allée rencontrer des recruteurs en Inde avec notre partenaire Matrix à la fin du mois d'août. Ces rencontres se sont avérées positives et notre cégep demeure tout de même une belle possibilité pour ces étudiants. Les demandes d'admissions augmentent tranquillement, il reste à espérer que les demandes de permis d'études seront acceptées.
- Au cours des prochaines semaines, des discussions auront lieu avec notre partenaire pour identifier une stratégie pour mettre fin au projet ou pour diminuer les pertes à zéro pour le Cégep.

## 25. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Les fiches de projets sont déposées à titre informatif.

Fichier joint : *Fiches\_projets\_international\_2022-09-21*

## 26. QUESTIONS DIVERSES

Un membre demande d'avoir un petit résumé sur ce qui s'organise dans les campus pour la journée de la planète le 23 septembre prochain. La directrice générale explique qu'un communiqué interne a été envoyé afin d'aviser la communauté collégiale qu'il y aura une marche d'organisée dans chacun de nos campus pour la justice climatique.

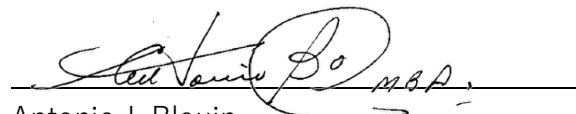
## 27. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 14 novembre 2022.

## 28. LEVÉE DE LA SÉANCE

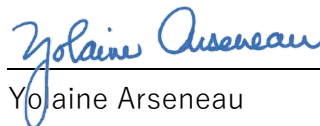
Le président lève la séance après épuisement de l'ordre du jour à 17 h 11.

## SIGNATURES



Antonio J. Blouin

Président du conseil d'administration



Yoaine Arseneau

Directrice générale et secrétaire générale